

Thur Metall SA  
Fabrikstrasse 1  
CH-8586 Aulnes

Téléphone +41 71 658 65 00  
www.thurmetall.com

Aulnes, juin 2023

## DÉCLARATION DE CONFORMITÉ aux composés alkyles per- et polyfluorés PFAS (substances per- et polyfluoroalkyles)

Mesdames et Messieurs

cette déclaration est faite en référence aux 6 directives et règlements énumérés ci-dessous, car il n'existe pas de position juridique uniforme sur les PFAS. La déclaration est basée sur l'état actuel de nos connaissances. Nous sommes en contact permanent avec nos fournisseurs afin de toujours être en mesure de fournir des informations à jour sur les ingrédients de nos produits. Dès que nous aurons connaissance d'informations divergentes, nous vous en informerons immédiatement.

Règlement (CE) 1005/2009 relatif aux substances pouvant endommager la couche d'ozone

Nous confirmons qu'aucune des substances listées dans le règlement (CE) 1005/2009 n'est contenue dans nos produits.

Convention de Stockholm

Nous confirmons qu'aucune des substances répertoriées dans la Convention de Stockholm n'est contenue dans nos produits. En Europe, la Convention de Stockholm a été transposée en droit européen par le Règlement (UE) 2019/1021 (Règlement POP de l'UE). Pour plus d'informations, consultez notre document séparé sur le règlement POP.

Convention de Rotterdam

La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (Convention PIC) est entrée en vigueur le 24 février 2004. Nous confirmons qu'aucune des substances répertoriées dans la Convention de Rotterdam n'est contenue dans nos produits.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (LCPE)

Nous confirmons qu'aucune des substances répertoriées sur la "Liste des substances toxiques (LOTS) - dernière modification le 2021-05-01" n'est contenue dans nos produits.

Japon - Loi sur le contrôle des substances chimiques (CSCL)

Dans le cadre de la CSCL, les fabricants et importateurs de produits chimiques doivent les déclarer et préparer un rapport annuel. Nos produits sont exclusivement des articles qui ne sont pas concernés par les exigences du CSCL.

US-TSCA « nouvelles règles d'utilisation significatives (SNUR) ».

L'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) en vertu de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) Publication de réglementations sur les nouvelles utilisations importantes (SNUR) pour les produits chimiques faisant l'objet d'avis de pré-fabrication (PMN). Cela concerne principalement les fabricants et les importateurs de substances chimiques - en particulier les entreprises de l'industrie de transformation chimique.

Bien que nous ne soyons pas concernés par cette réglementation, nous notons que nous n'avons connaissance d'aucune substance dans nos produits qui soit affectée par les réglementations TSCA sur les nouvelles utilisations significatives (SNUR).

Si vous avez d'autres questions, une personne de contact de notre entreprise se fera un plaisir d'y répondre par e-mail : [info@lista.com](mailto:info@lista.com) .

Freundliche Grüsse



**Philipp Nef**  
Leiter Beschaffung



**Lee Aggeler**  
Leiter QS, QM, Umwelt & Sicherheit